

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 288

Date dépôt 10/09/2019

Date validation 08/10/2019

MASTER DE SPÉCIALISATION EN OSTÉOPATHIE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	2. Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	16. Sciences de la motricité
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Elaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

À l'université, l'enseignement vise une pédagogie dynamique, cohérente et participative, centrée sur l'apprenant. Les cours théoriques et pratiques sont dispensés par des spécialistes à la fois enseignants et chercheurs disposant d'une maîtrise de la matière et participant activement au développement de leur spécialité. Ils veillent à garantir des enseignements de haut niveau fréquemment actualisés.

Fondé sur la recherche, l'enseignement universitaire assure ainsi un lien fort entre les connaissances scientifiques et la pratique professionnelle.

Il stimule l'autonomie, développe la pensée critique et établit les bases nécessaires à la construction des compétences. La formation universitaire permettra de les acquérir de manière progressive lors de situations variées d'apprentissage telles que les cours magistraux, le travail personnel ou en groupe, les séminaires, les travaux pratiques, les stages et les échanges internationaux.

La formation de master de spécialisation en ostéopathie se base sur un continuum entre le bachelier et le master en sciences de la motricité à finalité ostéopathie. Au cours du bachelier et du master, l'étudiant aura acquis des savoirs, savoir-faire et savoir-être spécifiques qui caractérisent le futur spécialiste de l'ostéopathie. Ces acquis sont mis en pratique au cours du master de spécialisation en ostéopathie.

Les domaines d'intervention de l'ostéopathe sont multiples. Outre la prise en charge thérapeutique, ils couvrent également la promotion de la santé, l'expertise, l'aide au diagnostic, la santé publique, la recherche, l'enseignement et le management, mais aussi dans le domaine du sport. Cette profession, à haut niveau de responsabilité, exige de l'ostéopathe de fonder ses pratiques sur des savoirs actualisés et consensus thérapeutiques scientifiquement fondés (Evidence Based Medicine et Evidence Based Practices).

Ce master offrira à l'étudiant l'opportunité de développer auprès de Maîtres de stages spécialisés, ses capacités de mener à bien une démarche diagnostique médicale et d'élaborer des plans de traitement ostéopathique.

Les mises en situations cliniques lui permettront de parfaire l'utilisation raisonnée des techniques spécifiques d'ostéopathie dans le cadre des affections du système neuro-musculo-squelettique.

L'étudiant sera formé à réorienter le patient vers d'autres professions médicales lorsqu'il le juge nécessaire, à participer aux prises en charge pluridisciplinaires et à s'intégrer dans des équipes thérapeutiques.

Le mémoire de fin d'étude offre à l'étudiant l'occasion de mener une recherche scientifique.

A l'issue du master de spécialisation en ostéopathie, le diplômé aura acquis les compétences professionnelles (connaissances actualisées, savoir-faire, habilité, rigueur scientifique...) et humaines indispensables dans l'exercice d'une profession du domaine de la santé.

Remarque

Les études en ostéopathie conduisent à un titre professionnel soumis à des règles d'établissement professionnelles particulières.

Le 29 avril 1999, le Parlement adoptait la loi-cadre du Ministre de la Santé Publique Marcel Colla, portant reconnaissance de quatre « pratiques non-conventionnelles », dont l'ostéopathie (« Loi du 29 avril 1999 relative aux pratiques non conventionnelles dans les domaines de l'art médical, de l'art pharmaceutique, de la kinésithérapie, de l'art infirmier et des professions paramédicales » - pièce 3). Cette loi est entrée en vigueur le 4 juillet 1999, à l'exception toutefois de ses articles 3, 8 et 11, de sorte qu'aucun statut définitif n'est encore à ce jour accordé aux ostéopathes professionnels.

En 2003, on assiste à la reconnaissance des Unions Professionnelles par le Ministère de la Santé. La loi du 27 juin 2002 a ratifié l'arrêté royal du 4 juillet 2001 relatif à la reconnaissance des organisations professionnelles de praticiens d'une pratique non conventionnelle ou d'une pratique susceptible d'être qualifiée de non conventionnelle. L'arrêté royal précité a été confirmé par la loi du 22 août 2002.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Expertise en ostéopathie

A la fin de la formation, l'ostéopathe maîtrisera et aura intégré les connaissances pertinentes dans le domaine de sa spécialité (exploiter les acquis de la recherche scientifique pour accroître ses connaissances, capacités pour établir un diagnostic clinique différentiel et/ou spécifique, capacité pour intervenir efficacement et élaborer des approches thérapeutiques pour restaurer les fonctions du système neuro-musculo-squelettique, implication dans la promotion de la santé, gestion des cas aigus et chroniques, suivi sur le long terme...).

2. Savoir-faire ostéopathique →

A la fin de la formation l'ostéopathe sera capable de démontrer son savoir-faire dans les domaines suivants : techniques et examens spécialisés liés à l'ostéopathie, praxie ostéopathique (diagnostic d'inclusion à la prise en charge ostéopathique et prise en charge ostéopathique) et aptitudes psycho-affectives, prises en charge du patient et restaurer, entretenir et améliorer les fonctions du système neuro-musculo-squelettique.

3. Communication →

A la fin de la formation, l'ostéopathe sera capable de s'intégrer dans une équipe de soins et de collaborer de façon interdisciplinaire. Il sera capable de communiquer aussi avec les patients et leurs familles dans les cas nécessaires et sera capable d'avoir des attitudes empathiques envers le patient et ses proches.

4. Gestion et organisation du travail →

A la fin de la formation, l'ostéopathe sera capable d'organiser son travail (gestion du temps et des tâches). Il fera preuve d'esprit d'initiative, d'indépendance et d'assiduité.

5. Sens des responsabilités →

A la fin de sa formation, l'ostéopathe assumera les responsabilités dans le respect de l'éthique, de la législation, de la déontologie et des bonnes pratiques.

6. Gestion de la qualité →

A la fin de sa formation l'ostéopathe respectera les procédures, utilisera de manière adéquate l'outil informatique, sera capable de chercher des informations et de les valider, évaluera, s'autoévaluera et actualisera ses savoirs et améliorera sa pratique en continu.